

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-02-01

02 février 2023

### Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 15 décembre 2022

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences, notamment son article 3,

Après en avoir délibéré le 2 février 2023,

#### Décide :

#### Article 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 15 décembre 2022 est approuvé.

#### Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie,  
Le 2 février 2023

Pierre DEHEUNYNCK  
Président du Conseil d'administration

